

CONTRAT DE PRESTATION : ENLEVEMENT AU CHAMPS

A retourner signé au siège de la Coop. de Bonneval Beauce et Perche

d'une part,

Entre :

d'autre part,

Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche

115 Rue de Chartres - 28800 BONNEVAL

Le conseiller :

Mr/Mme/Société :

demeurant à :

Tel portable :

MARCHANDISE À ENLEVER :

Produit / Variété :

Surface :ha

Tonnage prévisionnel :T

Débit de la moissonneuse :T/h

Coordonnées GPS de la parcelle : (facultatif)

CONDITIONS D'ACCÈS À LA PARCELLE :

1. Le chemin d'accès à la parcelle doit être praticable par tous temps (attention à l'irrigation des parcelles voisines)
2. Le camion doit pouvoir faire demi-tour à vide pour être dans le bon sens lorsqu'il repartira à charge
3. Une aire de stationnement est nécessaire (pas de stationnement le long des routes)
4. Les camions ne peuvent pas circuler dans les champs (risque d'incendie, roues de tonne...)

LES CONDITIONS DE CHARGEMENT :

Délai de chargement : 45 minutes ; au-delà, facturation de 3.5 €/T pour un chargement < 1h30 ; au-delà, d'1h30, facturation de 6 €/T. Une pénalité forfaitaire de 150 € sera facturée si le camion se déplace pour rien.

La parcelle doit se trouver à 25 km maximum d'un silo de la coopérative. Facturation supplémentaire au-delà.

Hauteur des camions : 3.8 m – Chargement des camions 30 T max (l'agriculteur est co-responsable en cas de dépassement). Il n'y a pas de tonnage minimum.

Fournir obligatoirement le « bon de livraison » complété et signé au chauffeur.

PLANIFICATION DU CHANTIER

2 jours avant la date prévisionnelle de récolte, contacter le service logistique C. CHERAMY au 06.03.91.04.07 ou ccheramycoopbonneval.fr

Eventuel désistement : en cas de désistement, nous prévenir au plus tard à 9 h le jour de récolte (au 06 03 91 04 07)

Service disponible pendant les horaires d'ouverture des silos ; dans la limite de la disponibilité des camions. Service soumis à la réglementation « transport » (temps de conduite/repos des chauffeurs)

Fait en double exemplaire à Bonneval , le

Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche

L'agriculteur,

Le conseiller,

